

AD ACV Extraordinaire

mercredi 25 juin 2025 • 19:30 - 20:30 | Restaurant La Fleur de Lys, Porsel

Participants

Présents François Genoud, Charles Ducrot, André Droux, Joëlle Ducotterd, ainsi que les délégués-ées et invités-ées selon liste

1 Ouverture de l'AD

1.1 Accueil - Salutations - Constitution de l'Assemblée - Nomination des scrutateurs

François Genoud, Président de l'Assemblée des délégués de l'ACV, ouvre cette assemblée à 19h30 et procède aux salutations d'usage, y compris les députés, représentants des associations intercommunales, ainsi que les représentants de la presse. Il tient à remercier les personnes présentes pour leur intérêt pour la thématique de la soirée.

Cette assemblée se tient à Porsel. La parole est donnée au syndic du lieu, Jean-Claude Bongard qui souhaite avec plaisir et honneur la bienvenue à cette assemblée. Il ajoute que les participants sont invités à l'apéritif servi à l'issue de la soirée.

Le Président remercie M. Bongard pour son entrée en matière. Il prie ensuite l'Assemblée de bien vouloir excuser les personnes mentionnées sur la liste. Cette liste est à disposition sur demande et jointe à l'original du procès-verbal.

Au niveau de la constitution de l'assemblée, **les 9 communes sont présentes. Le nombre de voix est de 42, ce qui porte la majorité à 22 voix.**

Sont nommés scrutateurs **Daniel Figini** de la commune de Châtel-St-Denis et **Loïc Jacquiard** de la commune de Remaufens. Ils sont d'ores et déjà remerciés pour leur collaboration.

La convocation a été adressée le 4 juin 2025 à chaque délégué.e. Elle est jointe au présent procès-verbal, ainsi que la liste des présences/excusés et la présentation ppt.

Le Président précise qu'au vu de la thématique, tous les représentants politiques et administratifs des communes et des associations de communes ont également été conviés et sont invités à participer aux discussions.

La Commune d'Attalens a transmis une prise de position qui sera reprise au pt. 4.3.

Aucune remarque n'étant formulée, la convocation et l'ordre du jour sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité. L'Assemblée est considérée comme habilitée à délibérer.

 20250625_ACV_ADextraordinaire_Convocation_FO.pdf

 20250604_ACV_AD_Extra_invitation.pdf

2 Approbation du PV

2.1 Assemblée du 14 mai 2025

Le Président mentionne que le procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués a été transmis à qui de droit. Après avoir demandé s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet, il procède à son approbation.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 14 mai 2025 est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Joëlle Ducotterd.

 20250514_ACV_AD_PV_signe.pdf

3 Gouvernance régionale

3.1 Historique du projet depuis novembre 2023

Le Président revient sur l'historique :

En novembre 2023, un premier crédit est octroyé de CHF 50'000.- afin d'étudier la pertinence d'une association à buts multiples.

En mai 2024, la réalisation du projet d'étude est mis en place avec un comité de pilotage comprenant quatre groupes de travail, un chef de projet et des renseignements pris auprès d'un notaire.

En novembre 2024, M. Chardonnens, chef de projet, a transmis un rapport. Celui-ci étant trop proche de l'assemblée des budgets pour déterminer exactement la suite, un montant de CHF 50'000.- a été mis en réserve pour la poursuite de l'étude. Montant qui est voté ce soir.

En décembre 2024, une présentation a été faite aux trois associations avec une prise de position de chacun des comités directeurs.

En janvier 2025, l'analyse des retours et prises de position indiquent des divergences notables entre les comités. Une décision de poursuivre la réflexion de manière plus large est prise en impliquant l'ensemble des élus communaux.

Début avril 2025, une matinée de réflexion est organisée avec la collaboration d'un mandataire avec les élus. La matinée est également proposée aux cadres des associations communales.

En mai 2025, un résumé de synthèse est obtenu et le Bureau propose de lancer un sondage anonyme.

Le 5 juin 2025, les délégués sont convoqués à l'AD extraordinaire de ce jour en précisant qu'une forte majorité des sondés souhaitent avancer.

3.2 Présentation du résultat du sondage

Le Président poursuit en expliquant le résultat du sondage :

Gouvernance régionale en Veveyse

Résultat du sondage

Public cible : les 65 élus communaux des exécutifs et les cadres communaux et intercommunaux ayant participé à la matinée de réflexion du 5 avril 2025.

Nombre de personnes ayant répondu au sondage : 57. Ce taux correspond à une confortable majorité, et peut donc être considéré comme représentatif.

Résultats du sondage :

Question 1 (statu quo) : 6 oui / 50 non / 1 abstention

Question 2 (commune unique) : 27 oui / 25 non / 5 abstentions

Question 3 (fusions plus petites) : 28 oui / 29 non

Question 4 (quelles fusions si plus petites ?) : 21/28 préconisent, explicitement ou implicitement, trois communes en Veveyse : HV / BV / CSD. Se pose la question du rattachement de Remaufens (BV ou CSD ?) : avis partagés.

Questions 5 (si pas de commune unique, association unique à buts multiples ?) : 33 oui / 17 non / 7 abstentions

Brève analyse du résultat de la question 5

Les 33 réponses favorables se décomposent de la manière suivante :

- 2 souhaitaient le statu quo → manque de cohérence
- 16 souhaitaient la commune unique → réponse légitime, mais par défaut
- 15 souhaitaient des fusions plus petites → légitime et à prendre en compte si projet de plus petites fusions, car représentant une majorité (15/28)

Remarques et autres propositions

Ci-dessous, une synthèse des remarques et propositions formulées sur le type de gouvernance souhaité, dans le cas où ni la commune unique ni l'association unique ne se réaliseraient :

-
- Renforcement des supports transverses (juridique, technique, informatique et financier) dans les associations ; vœu que les « grandes communes » soutiennent les plus petites dans ces domaines (6 réponses convergentes)
 - Création d'une commission qui gérerait les investissements de district et la planification financière commune (3 réponses convergentes)
 - Création d'un conseil général intercommunal pour tout le district
 - Mandat confié à l'ACV ou à la Préfecture de regrouper les informations stratégiques et financières
 - Rapatriement de toutes les entités de droit privé à l'ACV (bibliothèque, AJV, Passeport vacances, Comptoir, etc.)
 - Révision de la clé de répartition
 - Alignement dans les pratiques des trois associations
 - Gouvernance à l'ACV pour tout ou partie des domaines de compétences (4 réponses convergentes)

Le Président demande s'il y a des questions à apporter à ce sondage. Ceci n'est pas le cas.

4 Message n° 7 Gouvernance régionale - suite

4.1 Présentation

Le Président présente le Message relatif à la suite de l'étude sur la gouvernance régionale.

Le Message n° joint au présent procès-verbal ou disponible sur demande est le suivant :

La Conférence des Syndics a l'honneur de solliciter l'Assemblée des délégués à autoriser l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 50'000.- TTC destiné à la suite de l'étude sur la gouvernance régionale.

Préambule

En novembre 2023, l'Assemblée des délégués a engagé un premier montant de CHF 50'000.- pour lancer un travail d'analyse du fonctionnement des trois associations principales du district que sont l'Association des communes de la Veveyse (ACV), l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) et le Réseau Santé Social de la Veveyse (RSSV).

Le rapport synthétique qui découle de cette première phase d'analyse a été présenté aux comités directeurs des trois associations en fin d'année 2024. Ce rapport est joint au présent message.

Puis, les élus communaux ainsi que les cadres communaux et intercommunaux ont été conviés à participer à une matinée de réflexion le 5 avril 2025, matinée qui a été suivie d'un sondage. La synthèse de cette matinée ainsi que les résultats du sondage sont joints au présent message.

Il en ressort que les personnes consultées ont manifesté une volonté de changement, d'où la proposition de cette demande de crédit supplémentaire.

Le constat général et relevant de ce sondage est le suivant :

- *Près de la moitié des sondés serait favorable à une commune unique*
- *Près de la moitié des sondés serait favorable à de plus petites fusions, avec une majorité très marquée pour trois communes, soit Haute-Veveyse, Basse-Veveyse et Châtel-St-Denis.*

But de la dépense

La poursuite de l'étude nécessiterait de mettre en place une organisation de projet simple et efficace visant à déterminer l'option la plus pertinente et convaincante.

L'objectif serait d'analyser les trois aspects principaux suivants, tant au niveau de la mise en place que du fonctionnement, à long terme, à savoir :

- *Aspect organisationnel ;*
- *Aspect financier ;*
- *Aspect politique.*

Planning

Entre juin et novembre 2025, les tâches seraient les suivantes :

- *Nomination d'un CoPil ;*
- *Attribution d'un mandat de chef de projet ;*
- *Attribution d'un mandat à une société spécialisée ;*
- *Mise en place d'un concept de communication ;*
- *Suivi de l'évolution de l'étude ;*
- *Présentation des résultats à l'Assemblée des délégués des budgets de novembre 2025.*

Plan de financement

Voir tableau en annexe.

Conclusion

La Conférence des Syndics vous propose d'accepter l'autorisation d'engager le montant supplémentaire de CHF 50'000.- TTC destiné à la suite de l'étude sur la gouvernance régionale.

Le Président s'arrête sur le planning car il n'y a pas beaucoup de temps entre cette assemblée et l'assemblée des budgets de novembre.

Il demande au manager et au président de la Conférence des syndicats s'ils ont des compléments à apporter à sa présentation. Ceci n'est pas le cas. Cette présentation n'appelle pas non plus de commentaire de la part de l'assemblée.

4.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **Cédric Borer**, Président de la Commission financière. Il donne lecture au rapport suivant :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DU 25 JUIN 2025

Travail de la commission

Les membres de la Commission financière ont reçu les documents concernant l'assemblée extraordinaire de l'ACV du 25 juin 2025. La Commission financière s'est réunie dans les locaux de l'ACV en date du mardi 10 juin 2025. Au cours de cette séance, Monsieur le Préfet François Genoud, a parcouru le message n° 7 avec les membres de la Commission, ce qui a permis de lui poser toutes leurs questions, et la Commission a ainsi pu par la suite établir son préavis.

La Commission financière tient à remercier Monsieur François Genoud pour la qualité des explications fournies et Madame Joëlle Ducotterd pour les documents qui ont été transmis à la Commission, ainsi que pour la précision des réponses apportées aux questions qui ont été posées.

Préavis

Message n° 7 :

*La commission financière prend acte du résultat du sondage qui fait suite à la matinée de réflexion du 5 avril 2025. Le résultat du sondage indique que l'ABMV n'est plus une priorité, mais qu'il y a clairement une volonté de changement de la part des communes. Après avoir analysé le message no 7, sur l'aspect financier et dans le but de faire avancer les choses, **la commission financière donne un préavis favorable à l'unanimité.***

Le Président remercie **Cédric Borer** ainsi que ses collègues de commission Nicolas Genoud et Benoît Jordil.

4.3 Discussion / approbation

François Genoud ouvre la discussion en lisant tout d'abord la position de la Commune d'Attalens.

Prise de position de la Commune d'Attalens du 24 juin 2025

Le Conseil communal d'Attalens a pris connaissance de l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués et souhaite vous faire part de sa position concernant la dépense liée à la gouvernance régionale.

Il préavis favorablement la demande de crédit supplémentaire de CHF 50'000.- pour la suite de l'étude sur la gouvernance régionale.

Afin que le résultat de l'étude soit le plus neutre et exploitable possible, il demande que les aspects organisationnel, financier et politique soient étudiés avec le même soin pour toutes les variantes envisagées suite au sondage.

Pour la même raison, il demande que les membre du COPIL soient choisis afin de respecter l'équilibre des forces entre les partisans de l'une ou l'autre variante.

Le Président confirme la volonté de rester aussi neutre que possible. Si la Conférence des syndic préconisait de garder le même groupe de travail, c'est pour une question pratique car les syndic en question sont également déjà présidents des commissions. D'autre part, il est difficile de connaître exactement les positions des personnes.

A la question du Président, **Eliot Savoy** de la commune d'Attalens ne souhaite pas apporter de complément au message précité.

Savio Michellod prend la parole au nom du Conseil Communal de la commune de Granges et donne lecture au message suivant :

Prise de position de la Commune de Granges du 25 juin 2025

Le Conseil communal de Granges, à l'unanimité, considère qu'il n'existe que deux options pérennes pour la gouvernance de notre district :

La première : Le statu quo – un modèle qui tient... pour le moment

Ce modèle fonctionne encore grâce à l'engagement de citoyennes et citoyens prêts à siéger dans les conseils communaux. Or, deux faiblesses majeures le rendent de plus en plus fragile :

- Le poids croissant des associations de communes impliquant le financement de projets importants, sans en référer à leur législatif.*
- La complexité grandissante des tâches communales, qui exige un investissement en temps, des compétences spécialisées, et une endurance croissante.*

Le Conseil communal de Granges fonctionne très bien ainsi, mais sait que le statu quo n'est pas durable. Il repose sur un équilibre de plus en plus fragile, et n'offre aucune réponse structurelle aux défis de demain.

La seconde et la meilleure à notre avis, c'est une fusion des neuf communes du district. Pas de trois, pas de quatre. Mais neuf. Un projet à la hauteur des enjeux.

Une fusion à 9 permettrait :

- D'alléger la charge des élus, en rationalisant la gouvernance et en professionnalisant l'ensemble des services nécessaires au fonctionnement d'une commune.*
- De peser davantage au niveau cantonal, avec une population de plus de 20'000 habitants (probablement 25'000 d'ici là).*
- De clarifier les responsabilités, en supprimant la dispersion actuelle entre communes, ententes intercommunales (écoles) et associations de communes (ASSCOV, ACV, RSV). Les trois associations de district pourraient alors disparaître, tout comme les ententes intercommunales, pour ne citer qu'elles, au profit d'une structure claire, cohérente et démocratiquement pleinement légitime.*

Le Conseil communal rejette catégoriquement l'idée de petites fusions par grappes de trois ou quatre communes : elles n'apporteraient aucune plus-value réelle à la population, tout en générant des coûts importants et en ne réglant aucun des problèmes structurels mentionnés. Saisissons la chance que nous avons : la taille modeste de notre district permet de faire coïncider aisément les périmètres des trois principales associations de communes à celui de la commune unique.

Il est temps de faire preuve d'ambition

Oui, aujourd'hui, nos communes fonctionnent bien. Mais "bien" ne suffit plus. Fermer les yeux sur les tensions croissantes entre exécutifs et législatifs, sur le nombre conséquent de démissions d'élus ou sur les déséquilibres entre communes, c'est se voiler la face au détriment de la cohérence régionale et de l'intérêt du citoyen.

Se contenter de pointer du doigt les petites communes qui « profiteraient » des services des grandes serait également simpliste. N'oublions pas que, depuis des années, ces mêmes petites communes ont été solidaires dans le développement du district, qu'il s'agisse de zones d'activités ou de croissance démographique, dont elles bénéficient nettement moins, voire pas du tout, tout en devant participer au financement des infrastructures de district liées à cette croissance.

Et surtout, la réalité quotidienne dépasse les frontières communales : un Semsalois utilisera des infrastructures châtelaise pour se rendre au centre médical de la Veveyse, un Attalensis celles de Granges pour se rendre à la gare de Palézieux. Le citoyen vit déjà dans un espace commun. Il est temps que les institutions suivent.

Le message est clair : la fusion à 9 est nécessaire

Le Conseil communal de Granges appelle donc la Préfecture à faire preuve de courage politique et d'ambition en remettant sur la table une fusion d'envergure, à 9. Un projet que le Conseil communal de Granges soutiendra pleinement, y compris dans le cadre d'une votation populaire.

Le Président le remercie. Il rappelle que l'objet de la soirée est de se prononcer sur un crédit de CHF 50'000.- pour continuer l'étude. Tout débat peut naturellement avoir lieu quels que soient les points de vue. Il rappelle encore que tous les invités ont droit à la parole.

Marc Fahrni prend ensuite la parole pour la commune de La Verrerie qui souhaite clairement évoluer. Cependant, la situation n'est pas la même dans sa commune qu'à Granges. Ils sont très partagés entre une fusion à neuf ou des petites fusions. Il se rend compte des difficultés pour chacune de ces deux pistes. En allant vers 3-4 communes, on se dirige forcément vers une ABMV. Ce qui représente une faiblesse étant donné que la première étude a démontré qu'elle n'était pas autant souhaitée qu'imaginée. C'est donc une décision à prendre qui est très complexe.

Le Président le remercie. La poursuite de l'étude donnera les réponses attendues et ceci avant la fin de la législature. Le mandataire pourra même éventuellement envisager d'autres variantes que ce que mentionne le résultat du sondage. La suite devrait se faire assez rapidement puisque l'échéance est l'Assemblée des délégués de novembre prochain, respectivement la Conférence des syndicats d'octobre. C'est un jalon à poser pour la prochaine législature.

Le Président insiste sur le souhait d'un processus participatif à chaque étape décisionnelle, ainsi que sur l'importance d'une communication systématique, objective et exhaustive après chaque étape. Par communication, il entend non seulement les exécutifs, mais également les législatifs, respectivement la population. Quelle que soit la décision prise, une unité et une loyauté au niveau du district seront nécessaires pour avancer.

Daniel Figini de la commune de Châtel-St-Denis demande, si en cas de statut quo, l'étude donnera également des éléments nécessaires pour savoir comment gérer les associations. C'est important de ne pas devoir recommencer tout le travail en supposant que rien ne se passe au niveau des fusions.

Le Président le remercie pour cette question importante. Le mandataire va prendre en compte tous les aspects et il lui sera demandé également une analyse de risques du statut quo et les moyens de construire quelque chose malgré tout.

Serge Praz pour l'administration de la commune d'Attalens demande si l'étude fera ressortir les avantages et les inconvénients également pour la population. C'est important que les résultats servent comme aide à la décision quand les avis sont partagés. Toutefois, même si cela est certainement implicite, il ne faut pas oublier de penser au bien de la population.

Le Président répond qu'effectivement cela est implicite. Le rapport comprendra les différents volets organisationnel, financier et politique, dans les différents cas de figure étudiés.

Pour **Cédric Perroud** de la Commune d'Attalens, ces premières interventions montrent que l'étude est nécessaire. C'est un choix important qui porte à réflexion. Il se demande si le processus d'analyse ne pourrait pas être scindé en deux temps avec un premier temps intermédiaire pour donner un retour aux délégués avant l'assemblée. Ceci afin de créer une discussion, éclaircir certains points et donner une direction, voire réorganiser la deuxième partie. Il pense que cela pourrait être intéressant d'ouvrir la discussion avant d'aller jusqu'au bout, surtout vu les montants engagés.

Le Président prend note de sa remarque pertinente. Quand il soulève l'importance de la communication, cela pourrait effectivement être une communication intermédiaire.

Yves Martin de la commune de Bossonnens demande si un objectif temporel existe déjà.

Le Président explique que cela est difficile à déterminer à l'heure actuelle. Quelle que soit l'option choisie, cela représente un énorme travail. Il faut compter 3-4 ans. Si fusions plus petites et éventuellement une ABMV, cela est certainement plus court. Cela touche les aspects organisationnel et politique.

Yves Martin demande également si lors d'un vote à la population, le processus s'arrête en cas de refus d'une commune.

Le Président confirme qu'effectivement il faut ensuite tout recommencer. Toutefois, le processus est plus simple, car il ne repart pas complètement à zéro. Des éléments de base de la convention de fusion peuvent être repris.

Raffaël Favaretto de la commune de Le Flon demande si un sondage auprès de la population est prévu dans le cadre de la pré-étude et le cas échéant à quel moment.

Le Président le remercie pour cette excellente question. Il n'a pas encore la réponse, mais la communication est essentielle et évidemment auprès de la population. Le mandataire spécialiste dans le domaine des fusions pourra indiquer à quel moment le faire.

Le Président revient également rapidement sur le plan de fusion de son prédécesseur avec une proposition qui avait été faite pour la Veveyse pour une seule commune. Les exécutifs avaient été consultés : quatre contre, quatre pour et une commune qui ne savait pas. Puis, en 2018, la population avait été sondée pour un projet de pré-étude. La question avait été posée pour une étude mais elle a peut-être été comprise pour une fusion. C'est donc important de bien réfléchir au processus.

Philippe Schneider de la commune de la La Verrerie s'interroge sur l'avenir du district en cas de fusion des neuf communes. Est-ce une incitation à une fusion de districts à long terme ?

Le Président explique qu'il faut une volonté du gouvernement pour une fusion de districts. Il faut aussi qu'un district voisin le souhaite. Ce n'est pas du tout une volonté du Président d'aller dans ce sens.

Renaud Gauderon pour la direction du RSSV insiste sur la communication qui est extrêmement importante pour une structure avec plus de 330 employés.

Le Président confirme que lorsqu'il est question de communication, cela comprend également les associations partenaires.

Pierre Vial, député, apporte des propos plus généraux par rapport aux interventions précédentes. Il relève le peu d'emprise sur la marche des associations. Une fusion à neuf communes permettrait entre autres la suppression de ces associations et de reprendre la main sur ces domaines. Il est d'avis de ne pas avoir peur de perdre l'âme des villages. Il invite les délégués à voter ce crédit qui permettra de se donner des moyens d'avancer et de faire de plus grandes choses.

Pascal Grandjean de la commune de La Verrerie demande s'il y a toujours des subventions en cas de fusion.

Le Président répond qu'effectivement il y a des subventions dont le montant dépend de certains facteurs tels que le nombre de citoyens et le nombre de communes fusionnées. Cela représenterait environ CHF 6.5 mio pour une fusion à neuf communes.

Il n'y a pas d'autres prises de parole souhaitées.

Les délégués sont priés d'approuver cette charge en levant leur bulletin de vote. 

Approbation : 42

Avis contraire : 0

Abstention : 0

La charge est approuvée à l'unanimité

Le Président remercie les délégués pour leur confiance.

5 Divers

5.1 Divers

Le Président demande s'il y a des divers de la part de l'assemblée. Ceci n'est pas le cas.

Au terme de l'assemblée, **le Président** adresse ses remerciements d'usage. Il remercie tout d'abord chaleureusement les personnes qui ont contribué à l'organisation de l'assemblée, puis les délégués des Communes de la confiance témoignée, les membres de la Conférence des Syndics et le personnel de l'ACV pour tout le travail effectué. Il salue encore la presse qui est conviée à rester pour le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h30. Les personnes présentes sont invitées à partager un moment de convivialité autour d'une apé offerte par la Commune de Le Flon qui en est vivement remerciée.

François Genoud

Préfet et Président AD

Joëlle Ducotterd

Responsable de l'administration